

Divré Torah sur Mishpatim

Par le Rav David A. PITOUN

4 Divré Torah

1. La réinsertion selon la Torah

Voici les lois que tu placeras devant eux.

Lorsque tu feras l'acquisition d'un serviteur hébreu, il devra te servir durant 6 ans, mais à la 7^{ème} année, tu l'affranchiras gracieusement.

S'il est arrivé seul, il repartira seul, mais s'il est marié, son épouse repartira avec lui. (Shemot 21-1.2.3 Début de notre Parasha)

Rashi

Lorsque tu feras l'acquisition d'un serviteur hébreu

Cette acquisition se fait par l'intermédiaire du Beit Din qui vend cet individu arrêté pour avoir volé, et qui est vendu parce qu'il n'a pas la possibilité de rembourser son vol.

Question

N'y avaient-ils pas de sujets plus nobles pour débiter notre Parasha – par exemple la Mitsva de prêter de l'argent à un juif («*אם כסף תלוה את עמי*»), ou bien le cas du gardien bénévole (Shomer 'Hinam) qui offre gracieusement ses services aux gens, qui sont des sujets également contenus dans notre Parasha – pourquoi débiter notre Parasha en nous parlant d'un voleur ?

Réponse

Le Gaon **Rabbi Ya'akov NYEMANN** z.ts.l rapporte dans son livre **Darké Moussar** au nom du **Sabba de Kelem** z.ts.l :

Si la Torah était l'œuvre d'un être humain, il est certain qu'il aurait décidé de débiter notre Parasha avec un sujet qui met plutôt en relief des individus qui prodiguent du bien à la société, et non en nous parlant d'un individu humiliant comme un voleur. Mais la Torah est l'œuvre d'Hashem et nous sommes ses enfants !

Lorsqu'un père a un enfant qui est voleur, ce père va se consacrer totalement à chercher les meilleurs moyens pour ramener son fils dans le droit chemin, car vis-à-vis de ses autres enfants, il n'a pas de soucis particuliers à se faire puisqu'ils marchent déjà dans le droit chemin.

C'est pour cela que dès le début de notre Parasha de Mishpatim, Hashem se soucie d'abord de son fils voleur, et cherche des moyens pour le ramener dans la droiture et l'honnêteté.

C'est pourquoi la Torah demande au Beit Din de vendre cet individu à une personne respectable chez qui ce voleur va séjourner durant 6 ans, en apprenant auprès du chef de maison ainsi qu'auprès des membres du foyer, la politesse, le savoir-vivre, et va acquérir de bonnes qualités humaines. Ce voleur verra aussi qu'on lui montre du respect et qu'on lui donne de l'importance puisque nos maîtres nous enseignent (Kiddoushin 20a et à d'autres endroits) qu'il est interdit au chef de maison de consommer du pain frais alors que son serviteur consomme du pain ranci. Il est aussi

enseigné dans le Yéroushalmi que si le chef de maison possède un seul coussin et que le serviteur n'en a pas, le chef de famille est tenu de donner son coussin à son serviteur et de dormir sans coussin.

Devant tant d'égard, le serviteur ne peut que penser :

« *Si l'on me témoigne tant de considération, comment puis-je être un voleur ?!* »

Tout ceci ne peut que l'influencer positivement et le ramener dans le droit chemin.

Même au-delà des 6 ans, notre sainte Torah se soucie encore de lui afin qu'il ne récidive pas, et elle ordonne au chef de maison de lui fournir des bêtes de son propre troupeau, afin qu'il ait de quoi se nourrir. De même, durant tout le temps où le serviteur sert son maître, celui-ci est tenu de nourrir la femme et les enfants de son serviteur afin qu'ils ne deviennent pas à leur tour des voleurs.

Alors que les législations établies par l'être humain sont totalement différentes puisqu'elles imposent au voleur d'être incarcéré dans une prison qui ne va pas l'influencer positivement, où il va côtoyer d'autres voleurs, et où il va se noyer dans l'abîme de ses fautes. À sa sortie de prison, n'ayant pas de moyen de subsistance pour subvenir aux besoins de son foyer, il sera donc forcé de redevenir un voleur. De plus, pendant tout le temps où il va séjourner en prison, sa femme et ses enfants n'auront pas de quoi vivre et deviendront à leur tour des voleurs.

Mais comme nous l'avons dit, notre sainte Torah s'est d'abord souciee du repentir de ce voleur, et c'est pour cette raison qu'elle ordonne de le vendre. C'est donc pour exprimer tout l'amour d'Hashem envers ses enfants que la Parasha de Mishpatim débute par le sujet du serviteur juif.

2. Prêter de l'argent à un juif : ça aussi c'est une Mitsva !!

Si tu prêtes de l'argent à quelqu'un de mon peuple, à un nécessiteux qui est avec toi... (Shémot 22-25)

Ce verset vient nous apprendre une des 613 Mitsvot de la Torah : **prêter de l'argent à un juif.**

Le **Ben Ish 'Haï** – dans son livre '**Od Yossef 'Haï** – explique ce verset par une allusion.

L'argent que tu prêtes à une personne en difficulté, ou bien l'argent que tu offres au nécessiteux, cet argent est considéré comme étant « **avec toi** », en ta possession, car tu peux être certain que personne ne pourra te le prendre, et il pérennisera à tout jamais. Mais le reste de l'argent que tu possèdes n'est pas considéré comme étant « **avec toi** », puisque dans ce monde, il n'y a aucune assurance pour la richesse matérielle.

Nos meilleurs placements sont les sommes que nous prêtons à ceux qui traversent des situations difficiles et que nous aiderons à s'en sortir en leur proposant notre aide, ainsi que les sommes que nous offrons aux nécessiteux pour leur procurer de quoi vivre dignement.

Histoire

On raconte sur le 'Hafets 'Haïm qu'une personne vint un jour le trouver pour lui demander un conseil ou une Ségoula (remède spirituel) pour avoir des enfants. Le 'Hafets 'Haïm lui dit qu'il ne connaissait pas de Ségoulot mais qu'il lui conseillait vivement d'établir dans la ville de Radin (lieu de résidence du 'Hafets 'Haïm) une caisse de « **Gma'h** » (« Guémilout 'Hassadim », un organisme de prêt d'argent pour les personnes en difficulté). Le 'Hafets 'Haïm lui expliqua que le fait de pratiquer le bien en aidant des personnes en difficulté à retrouver une vie digne, réveillera certainement la pitié Divine, et Hashem lui accordera lui aussi le bien en lui donnant des enfants.

L'homme écouta le conseil du 'Hafets 'Haïm et établit une caisse de Gma'h dans la ville de Radin, en s'investissant lui-même dans la direction de l'organisme et dans le prêt des sommes d'argent aux gens en difficulté. Il tenait à jour un carnet dans lequel il consignait tous les détails de chaque prêt, ainsi que les gages demandés en échange des prêts. Il inscrivit également dans ce carnet une institution du Gma'h selon laquelle les juifs de la ville devaient organiser une fois tous les 3 ans un repas lors du Shabbat Mishpatim (notre Parasha dans laquelle nous lisons la Mitsva de prêter de l'argent) pour se stimuler davantage dans cette Mitsva.

Et voici qu'au bout de 3 ans, cet homme eut le mérite et la joie d'avoir un enfant en bonne santé, et sa Bérit Milla eut lieu.... le Shabbat Mishpatim !
Durant toutes les années suivantes, l'homme continua à s'investir dans cette Mitsva de toutes ses forces, et il eut d'autres enfants, garçons et filles, par le mérite de cette Mitsva.

Au bout de quelques années, l'homme oublia les bontés d'Hashem et alla trouver le 'Hafets 'Haïm en lui expliquant qu'il était à présent trop occupé dans ses affaires personnelles et que la caisse du Gma'h s'était considérablement développée avec le temps. Il ajouta que des gens remettaient en doute son intégrité et que pour toutes ses raisons, il désirait se retirer du Gma'h. Il demandait donc au 'Hafets 'Haïm de nommer un nouveau directeur.

Le 'Hafets 'Haïm refusa dans un premier temps, mais lorsque l'homme insista et revint chaque année avec la même demande, le 'Hafets 'Haïm accepta et demanda aux dirigeants de la communauté d'organiser des élections discrètes afin de nommer un nouveau directeur du Gma'h. Les élections se déroulèrent en début de soirée. Le lendemain des élections, l'homme se présenta en larmes devant le 'Hafets 'Haïm en lui annonçant que... **l'un de ses enfants était mort étouffé au petit matin !** (qu'Hashem nous en préserve)

Il dit au Rav qu'il était convaincu que son enfant était mort suite à sa faute d'avoir abandonné cette précieuse Mitsva de pratiquer le bien, et il supplia le 'Hafets 'Haïm de le nommer de nouveau à la direction du Gma'h.

Le 'Hafets 'Haïm raconte cette tragique histoire par une allusion dans son livre Shem 'Olam, et il termine en disant :

« Tu peux constater de façon flagrante que c'est par le mérite du Guémilout 'Hassadim (la pratique du bien) que cet homme a eu des enfants. Mais dès que la bonté s'est retirée, la rigueur se mit à le frapper violemment ! »

On ne se rend pas compte de la protection que peut nous apporter la pratique du bien, en prêtant de l'argent ou en apportant notre aide à ceux qui en ont besoin !

3. Reconnaître son erreur est un signe de grandeur

Il est écrit dans notre Parasha :

D'une parole mensongère, tu t'éloigneras. (Shemot chap.23)

Il est enseigné dans la Guémara Shévou'ot (30a) :

Nos maîtres enseignent : D'où sait-on qu'un Dayan (un juge rabbinique) ne doit pas essayer de justifier ses erreurs de jugement ? Parce qu'il est dit : *D'une parole mensongère, tu t'éloigneras.*

Il s'agit ici d'un Dayan qui a fait une erreur dans le DIN, mais qui a honte d'admettre son erreur devant ses collègues ou devant les parties adverses qui sont en jugement devant lui. Il essaie de trouver un moyen afin de maintenir ses propos erronés, sans pour autant avouer qu'il a fait une erreur.

La Torah - à travers ce verset – le met en garde contre une telle attitude, en lui disant : « *D'une parole mensongère, tu t'éloigneras* ». Il incombe à l'individu de fuir le mensonge, et de ne pas le maintenir.

La nature humaine est faite de telle sorte qu'il est très difficile à l'homme d'admettre la vérité. Il essaie constamment de justifier ses propos, par tous les moyens, afin que l'on ne découvre pas sa faiblesse, au point d'avoir besoin que la Torah vienne tout particulièrement le mettre en garde, en lui rappelant : « *D'une parole mensongère, tu t'éloigneras* ». L'individu doit s'éloigner de façon radicale du mensonge, et ne jamais l'utiliser.

Il en est de même pour toute personne au sein de son propre foyer.

On ne doit pas maintenir nos propos lorsqu'on se rend compte que l'on s'est trompé, même au prix d'une discorde avec certains membres du foyer.

Tout ceci est valable même dans le domaine de l'étude de la Torah.

Rabbenou Avraham fils du RAMBAM écrit qu'il n'y a aucune honte pour un 'Ha'ham, de dire qu'il s'est trompé, et qu'il revient sur son erreur. Au contraire, il sera récompensé par Hashem pour cette attitude courageuse. Et comme la Guémara nous le dit dans Kiddoushin (57) : *Au même titre que l'on est récompensé pour l'analyse de la Hala'ha, on est également récompensé pour le fait d'admettre que l'on s'est trompé dans notre analyse.*

Telle est l'attitude des sages d'Israël.

Nous trouvons de nombreuses fois dans les livres des Poskim (décisionnaires de la Hala'ha), que certains grands maîtres déclarent avoir commis une erreur dans leurs précédents propos, et après une longue analyse, reviennent sur leur précédent avis.

Nous assistons à ce phénomène, même parmi les grands décisionnaires de notre génération. Il est fréquent de constater qu'ils ont émis un avis Hala'hi dans le passé, et après avoir approfondi de nouveau le sujet, ils reviennent sur cet avis et admettent

qu'ils se sont trompé. Ceci, malgré la possibilité de maintenir leurs premiers propos, sans que personne ne dévoile leur erreur.

Prenons pour exemple le Gaon Rabbi Shalom MESSAS z.ts.l, qui – tout en étant le plus grand des 'Ha'hamim du Maroc de notre génération – lorsqu'il émigra en Israël (fin des années 70), et qu'il eut le mérite de faire la connaissance de notre maître le Rav Ovadia YOSSEF z.ts.l, il fit savoir à plusieurs occasions, qu'il avait modifié toute sa façon de trancher la Hala'ha, à la lueur de la Torah de notre maître le Rav z.ts.l. De même, notre maître le Rav Ovadia YOSSEF z.ts.l fit savoir à de nombreuses reprises qu'il revenait sur certaines de ses décisions Hala'hic, après avoir découvert l'opinion divergente d'autres Poskim sur le même sujet, et après avoir admis la justesse de leurs propos.

Au contraire, le simple fait d'admettre la vérité est une véritable louange en faveur des sages d'Israël.

Ce qui n'est pas le cas pour les sages des nations.

Il est très improbable qu'ils reviennent sur leurs positions dans les erreurs commises dans le passé.

En effet, combien de fausses théories scientifiques ont été avancées dans le monde, puis totalement réfutées ?!

Ce n'est pas pour autant que les auteurs de ces mêmes théories ont admis leurs idées erronées, car admettre la vérité est une chose tellement difficile, que cela nécessite certaines qualités comme la soumission, l'humilité et l'amour de la vérité.

Il est raconté dans le Midrash que Rabbenou Ha-Kadosh (Rabbi Yéhoua Ha-Nassi, le rédacteur des Mishnayot) fit l'éloge de Rabbi 'Hiya son élève, devant Rabbi Ishma'el, en disant qu'il était un homme grand et saint.

Un jour, lorsque Rabbi Ishma'el était devenu très âgé, il rencontra Rabbi 'Hiya à l'entrée des bains. Rabbi 'Hiya était assis et ne se leva pas quand Rabbi Ishma'el passa devant lui, bien qu'il était un grand 'Ha'ham et un homme âgé.

Rabbi Ishma'el en fut offensé et vient raconter cela à Rabbenou HaKadosh, en lui disant : « *Est-ce celui-ci duquel tu as prétendu qu'il était un homme grand et saint ?! Vois comme il se comporte ! Il ne respecte même pas les Talmidé 'Ha'hamim !!* » En entendant cela, Rabbenou HaKadosh se tourna vers Rabbi 'Hiya son élève et lui demanda : « *Pourquoi ne t'es-tu pas levé devant Rabbi Ishma'el ?* » Rabbi 'Hiya jura à son maître que toute la raison pour laquelle il ne s'était pas levé était parce qu'il disait à ce moment précis, des Tehilim. À cause de cela, Rabbi 'Hiya ne remarqua même pas l'entrée de Rabbi Ishma'el.

Lorsque Rabbi Ishma'el entendit les explications de Rabbi 'Hiya, il lui confia immédiatement 2 élèves à lui, chargés de son accompagnement, en signe d'honneur.

Nous apprenons de cet enseignement que tant que Rabbi Ishmael n'entendait pas les explications de Rabbi 'Hiya, la grandeur et la droiture de Rabbi 'Hiya n'avaient pas de valeur aux yeux de Rabbi Ishma'el, et cela, malgré les éloges de Rabbenou Ha-Kadosh à l'égard de son élève. Tout cela parce que Rabbi 'Hiya n'a pas exprimé de sentiment de soumission envers Rabbi Ishma'el, lorsqu'il est passé devant lui.

Ce qui nous apprend aussi, que toute personne qui ne possède pas le sentiment de soumission envers les Rabbanim, cet homme n'est pas digne d'être qualifié « Grand

Homme », malgré toute la Torah qu'il contient, et la droiture dans laquelle il se comporte.

Nous trouvons également dans la Guémara Béra'hot (4a) :

On enseigne : MEFIBOSHET (l'un des maîtres du Roi David) n'est pas son vrai nom. Il s'appelle en réalité ISH BOSHET. On lui donna le surnom de MEFIBOSHET, car il faisait honte à David dans la Hala'ha.

Parfois MEFIBOSHET, le maître du Roi David, constatait que David ne saisissait pas réellement le véritable sens de certaines Hala'hot, et il lui faisait ouvertement réprimande en lui disant : « *Tu te trompes ! Ceci est faut !* ». David se faisait petit et examinait l'analyse de son maître MEFIBOSHET, et si elle lui semblait plus juste que la sienne, il admettait la vérité, et reconnaissait son erreur.

En récompense à une telle attitude, David eu le mérite d'avoir un fils du nom de Daniel (à ne pas confondre avec le prophète Daniel) qui était également surnommé KIL'AV, car il était un si grand Talmid 'Ha'ham qu'il faisait honte à son tour à MEFIBOSHET, le maître de son père David, qui était un père dans la sagesse.

La Guémara Sota (10b) fait l'analyse du début d'un psaume des Tehilim, qui commence par les termes « *Le-David Mi'htam* ».

La Guémara fait remarquer que le mot « *Mi'htam* » provient de la racine « *Ma'h* » qui signifie « inférieur ».

Pour nous apprendre que de même que le Roi David fit preuve d'humilité dans sa jeunesse, devant toute personne plus grande que lui dans la sagesse de la Torah, il en fit autant lorsqu'il fut plus âgé, et continua dans cette attitude d'humilité, en se faisant petit devant toute personne plus grande que lui dans la sagesse de la Torah.

Il n'en éprouva jamais aucune honte, car ceci représente justement toute la grandeur du plus « grand des géants », notre maître le Roi David !

4. Étudier de la Torah, c'est comprendre notre insignifiance

(Par le Gaon Rabbi David SHALTIEL Shalita de Jérusalem)

Il est dit dans notre Parasha : Il prit le Livre d'Alliance et lut aux oreilles du peuple. Ils dirent : « Tout ce qu'Hashem ordonne, nous l'accomplirons et nous l'écouterons. » (Shemot 24-7)

Ce verset vient nous apprendre qu'Israël devança l'accomplissement à l'étude (Na'asé Venishma').

Nos maîtres racontent – dans la Guemara Shabbat (88a) – qu'un Tsadouki (secte de personnes considérées comme renégats puisqu'ils ne croient qu'en la Loi Ecrite et renient le fait qu'Hashem a aussi donné une Loi orale) aperçu un jour Rava qui était assis et étudiait si profondément la Torah qu'il ne se rendit pas compte que ses doigts se trouvaient sous ses pieds (ils avaient l'habitude à cette époque de s'asseoir par terre) et commençaient à saignés.

Le Tsadouki lui dit : « Vous n'êtes qu'un peuple impulsif et vous ne réfléchissez pas correctement, car vous avez laissé votre bouche devancer vos oreilles en disant « Na'assé Venishma' ! » (« Nous accomplirons et nous écouterons. ») !

Vous auriez dû d'abord écouter ce qu'Hashem vous ordonne, et seulement ensuite accepter sur vous-même d'accomplir sa volonté, et non l'inverse.

Vous êtes d'ailleurs toujours aussi impulsifs puisque vous ne faites même pas attention à ce qui vous arrive ! »

Rava lui répondit :

« Nous qui marchons de façon intègre et innocente avec Hashem, le verset parle de nous ainsi : « L'intégrité des justes est leur guide... » Mais vous qui n'êtes remplis que de calomnies et de perversions, voici comment le verset parle de vous : « ... la perversion des gens sans foi est leur ruine. » (Mishlé 11)

Question :

Quel rapport y a-t-il entre la prétendue impulsivité du peuple d'Israël dénoncée par ce Tsadouki, et le fait qu'il aperçoit Rava en train d'étudier si profondément la Torah qu'il ne s'aperçoit pas que du sang coule de ses doigts coincés sous ses pieds ?

Quelle impulsivité peut-il y avoir dans le fait de se « donner » complètement dans l'étude de la Torah ?

Réponse :

Nos maîtres enseignent (Midrash Rabba sur Ei'ha Parasha 2) :

Si l'on vient te dire : la sagesse existe chez les nations, crois-le. Mais si l'on vient te dire : La Torah existe chez les nations, n'y crois pas.

La Torah est la possession exclusive du peuple d'Israël, mais la sagesse appartient aussi aux nations.

Il est enseigné dans les Pirké Avot (chap.6 Mishna 5) que la connaissance de la Torah s'acquiert grâce à 48 qualités, et l'une de ces qualités est la foi dans les paroles des 'Ha'hamim.

Lorsqu'un jeune homme fait ses premiers pas dans l'étude du Talmud, il doit savoir que lorsqu'il a des difficultés à saisir le sens des propos de Rashi ou des Tossafot, il ne fait pas l'ombre d'un doute que la lacune provient uniquement de lui-même, et elle est la seule cause à cette incompréhension.

Que doit faire cet étudiant ?

Il doit approfondir son analyse au maximum jusqu'à arriver à une compréhension droite et juste de Rashi ou des Tossafot. La foi dans les paroles des 'Ha'hamim fait qu'il est impensable et même inconcevable qu'à chaque fois que l'on ne comprend pas les propos de Rashi, nous allons prétendre que ses propos sont – 'Hass Veshalom – incohérents, et nous octroyer le droit de contester son opinion.

La seule chose qui peut nous sauver d'une telle attitude c'est cette Emounat 'Ha'hamim (foi dans les enseignements de nos sages) qui nous a été transmise par nos maîtres, et par les maîtres de nos maîtres, qui nous ont toujours affirmé que les sages qui nous ont précédés sont semblables aux Anges, et que nous devons toujours approfondir leurs enseignements pour les comprendre.

De même, il est enseigné dans la Guemara 'Haguiga (22b) que Rabbi Yehoshoua' eut un jour du mal à comprendre les enseignements des élèves de Shamaï, et de ce fait, il contesta leur opinion et s'exprima de façon insultante à leur égard en disant : « J'ai honte de vos paroles, élèves de Shamaï ! »

Mais un élève vint le trouver et lui expliqua comment il fallait comprendre ces enseignements des élèves de Shamaï.

Immédiatement, Rabbi Yehoshoua' se précipita au cimetière pour se recueillir devant les tombes des élèves de Shamaï (qui avaient disparu depuis longtemps).

Il dit : « Je viens vous répondre, ossements des élèves de Shamaï.

Si vos enseignements les plus flous sont d'une telle richesse, que devons-nous dire de vos enseignements les plus explicites ! »

On raconte que durant le restant de sa vie, ses dents restèrent noires en conséquence au grand nombre de jeûnes qu'il observa pour se faire pardonner son manque de respect vis-à-vis des élèves de Shamaï.

Nous comprenons maintenant la réaction de ce Tsadouki envers Rava.

Un Tsadouki – qui ne reconnaît pas l'existence de la Torah orale donnée par Hashem à Moshé Rabbenou sur le Mont Sinaï – n'est pas à même de comprendre l'attitude de Rava qui – totalement absorbé par son étude de la Torah – investit toute sa personne afin de comprendre les enseignements des sages qui l'ont précédé, au point de ne même pas ressentir ses doigts saigner. De plus, il constate que ce n'est pas seulement Rava qui consacre toutes ses forces dans la compréhension de l'étude de la Torah, mais aussi ses parents ainsi que leurs maîtres et tous ceux qui les ont précédés. Le Tsadouki ne peut se contenir et cri : « Vous n'êtes que des impulsifs ! Car lorsqu'on ne comprend pas quelque chose, c'est qu'il s'agit d'une chose incohérente ! Vous devez donc déchirer la page du livre et continuer à vivre à votre convenance ! Cette attitude impulsive dénuée de toute réflexion, vous la tenez de vos ancêtres qui – sans même avoir pris connaissance du contenu de la Torah – ont déclaré qu'ils étaient prêts à l'accomplir et ensuite seulement à l'étudier ! »

C'est donc pour cela que nos maîtres enseignent qu'il n'y a pas de Torah chez les nations, car ils ne possèdent pas cette foi dans les paroles des sages qui fournit cette aptitude à accorder du crédit et à approfondir les paroles de ceux qui nous ont précédés.

C'est pourquoi, le verset dans Mishlé nous illustre en disant :

« L'intégrité des justes est leur guide... »

Car nous parvenons toujours au bout du chemin de la compréhension de la vérité.

Alors que sur ce Tsadouki et ses semblables il est dit :

« ... la perversion des gens sans foi est leur ruine. » Car leur attitude perverse et dédaigneuse vis-à-vis des sages qui les ont précédés les mène à la falsification de la vérité.

Il nous incombe d'approfondir et de croire dans les paroles de nos maîtres.

Même lorsqu'on ne comprend pas les paroles de quelqu'un qui nous dépasse dans la connaissance de la Torah, nous devons annuler notre opinion devant la sienne.

Celui qui agit ainsi, se verra garantir que « L'intégrité des justes est leur guide... », et qu'Hashem lui donnera le mérite de toujours parvenir à la vérité et à toujours agir de façon juste.

Nous avons déjà constaté auprès des Grands de ces dernières générations à quel point ils se sont investis dans l'étude de la Torah pour arriver à une compréhension très approfondie des paroles des Rishonim (décisionnaires de l'époque médiévale).

On connaît également de nombreuses histoires au sujet de notre maître

le Rav Ovadia YOSSEF z.ts.l qui – du fait de sa grande concentration dans son étude – ne remarquait même pas ce qui se passait autour de lui, au point où, un jour, alors qu’il était monté sur une échelle pour atteindre un livre placé en hauteur, il resta un long moment en train de consulter ce livre sur l’échelle, et lorsqu’il désira reculer, il oublia où il se trouvait, et tomba du haut de l’échelle.

Qu’Hashem nous donne le mérite de ne marcher que sur la voie de la vérité.

Shabbat Shalom

Rédigé et adapté par **Rav David A. PITOUN** France 5774
sheelot@free.fr